

ADMINISTRATION

48, rue de la République
ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON: AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS: AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

REDACTION

4, rue Paradis, 4

LES MANUSCRITS NON INSERES
NE SONT PAS RENDUS



ABONNEMENTS

PARIS ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

Après renseignements pris, nous nous sommes convaincus que la majorité des lecteurs de l'ECHO DE LYON préfèrent la pagination habituelle à celle dont nous avons fait l'essai pendant quelques numéros. Nous revenons donc purement et simplement aujourd'hui à l'ancien système, qui satisfait la plus grande partie du public.

AUJOURD'HUI:

LA SEMAINE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE.
LA GRÈVE DES MINEURS.
LES DRAMES DE LA FOLIE.

En Allemagne

C'est une épidémie. Encore deux faillites à Berlin: encore un banquier qui s'est fait sauter la cervelle. Bientôt, nous ne les compterons plus. La sarabande des cinq milliards finit mal et, après les violons, voilà les coups de revolver. N'est-ce pas le cas de redire que « bien mal acquis ne profite guère »?

Au surplus, maintenant qu'il nous arrive sur cette série de catastrophes financières, des détails plus précis — et plus pittoresques, — on peut bien se rendre compte de l'espèce de folie des grandeurs qui avait, depuis 1870, hanté ces cerveaux peu préparés à supporter cet excès de fortune de bien-être et de suprématie.

C'est avec une brutalité de sauvages mal dégrossis que nous voyons ces teutons se précipiter sur tout ce qui luit, sur tout ce qui est grossièrement cossu, tout ce qui est bêtement cher.

Ce banquier qui vient de se faire sauter la tête, il ne choisissait un pantalon que si on lui livrait la pièce de drap tout entière... pour que personne après lui ne pût porter la même rayure ou le même pointillé... Cela devait lui coûter dans les quatre ou cinq cents francs — et il s'en était fait faire des centaines comme cela... Il avait un valet spécialement et exclusivement chargé de lui friser sa moustache au petit fer, trois fois, quatre fois, cinq fois par jour, — chaque fois qu'il s'apercevait, dans son miroir, que ses poils roux retombaient vilainement sur ses grosses lèvres.

Et on pourrait ainsi continuer en alignant des colonnes de journal et en faisant défiler des histoires. C'est toujours la même ostentation brutale, la même sauvagerie d'instincts, la même gaspillage qu'on remarque chez les primitifs, chez ceux qu'a grisés un bien-être inattendu, inconnu: — l'histoire du matelot qui loue vingt fiacres pour se faire conduire, tout seul, dans un mauvais lieu, — l'histoire du berger qui, interrogé sur ce qu'il ferait s'il devenait roi, répondait qu'il garderait ses moutons à cheval!

La-ha, d'ailleurs, cette fièvre d'or et de jouissances s'est compliquée presque immédiatement d'une gêne réelle, — attendue que, dans cette prospérité allemande, tout était factice en attendant que tout commençât à crouler.

Les milliards étaient bien entrés dans les coffres impériaux, ils avaient bien reconstruit le fameux trésor de guerre, mais le pays, mais l'Allemagne n'avait fait que les flâner au passage et se prendre, à leur odeur, de féroce appétit.

Aussi quand, malgré le traité de Paris, les industries hâtivement et malhonnêtement entreprises croulaient l'une après l'autre, fallait-il, à chaque instant, que M. de Bismarck puisât dans ce fameux

trésor pour sauver la faillite de l'un et empêcher la banqueroute de l'autre.

Tous ces banquiers qui tombent aujourd'hui, l'un après l'autre, comme autant de capucins de cartes, avaient, ces années dernières, recouru à la pitié du chancelier de fer. Celui-ci n'avait pas hésité. Il avait ouvert les caisses de l'Etat pour que cette Allemagne qu'il venait de faire ne montrât pas à l'univers railleur combien artificiel, combien illusoire était son semblant de prospérité.

Mais, après la chute du faiseur d'Empire, après l'arrivée au pouvoir des petits carnassiers succédant au grand fauve, — tout cela avait bien changé.

Tous ceux qui avaient été les amis, les obligés de Bismarck étaient, par cela même et pour cela même, suspects aux yeux du jeune Empereur et de ses nouveaux conseillers.

Immédiatement le Pactole s'était détourné; — et c'est alors que, réduits à leurs problématiques ressources, incapables de trouver désormais l'appoint par lequel le grand chancelier réglait leurs échéances impossibles, c'est alors que les banquiers, les industriels, les lanceurs d'affaires, — tous ceux qui remplaçaient la prospérité allemande par un tapageur roulement d'argent et d'or, — ont confiné dans la série des krachs qui affolent, à cette heure, les Berlinois.

J'ai dit, à dessein, les Berlinois, parce que cet essor financier de l'Allemagne était absolument factice, parce que, en réalité, il ne dépassait pas la limite de la région prussienne, parce que les autres villes de l'Empire se défilent instinctivement de ces façons nouvelles, de ces spéculations louches, de ce luxe criard, — de cette prospérité effrontée.

L'argent des provinces ne s'aventurait pas jusque chez les banquiers de la capitale. Tout cela se passait entre habitués de la Bourse de Berlin, — un peu comme, lors du krach lyonnais, cela s'est passé entre gens de Lyon et gens de Paris, sans que le reste de la France s'y soit emballé... et en ait trop cruellement senti les tristes effets.

Ne vous y trompez pas; à Berlin, cela vient de kracher comme au moment où tous les commis de Lyon se révélaient millionnaires, vivaient en millionnaires — et n'avaient en réalité que des millions flottant sur les brouillards du Rhône, — pendant que les petites bourses, les petites économies des petites gens, faisaient — à elles seules — les frais de la cavalcade.

Seulement, chez nous, en travaillant, on a réparé tout le mal — tandis que là-bas on a tout gaspillé, — mais du diable si on sait comment on le fera revenir.

PAUL BERTINAY.

LA POLITIQUE

Toutes nos petites discussions parlementaires sont, aujourd'hui, de bien peu d'importance en face de cet énorme fait politique et social: la grève générale des mineurs. Hier, près de vingt mille ouvriers se sont mis en grève. Aujourd'hui, c'est probablement plus de quarante mille qui ne descendront pas dans les fosses; si la traînée gréviste va du Pas-de-Calais au département du Nord, il y aura en France quatre-vingt ou cent mille travailleurs cessant le travail. C'est assurément un fait de la plus haute et de la plus importante gravité.

D'autant mieux qu'il faut bien le reconnaître: ces gens sont poussés à bout et en sont réduits à employer ce dernier moyen quelque déplorable, quelque meurtrier qu'il soit pour eux, pour les patrons et pour notre industrie minière. Les mineurs veulent

absolument avoir l'administration et la propriété de leurs caisses de secours et de retraite. Il prétendent que cet argent prélevé sur leurs salaires est leur propriété, que, par conséquent, ils ont le droit d'en disposer, de le faire fructifier comme ils veulent, de l'employer à quoi ils veulent, — et surtout de le sortir de la caisse des compagnies, où il est si peu en sûreté que, plusieurs fois déjà, par faillite ou par déconfiture, ils l'ont vu disparaître — perdu à jamais pour ceux qui, péniblement, l'avaient amassé, sou par sou, pour leurs vieux jours.

En second lieu, cet argent administré par eux ne sera plus perdu quand il leur plaira de quitter une compagnie pour aller travailler dans une autre.

Actuellement, les compagnies se servent — et beaucoup trop — des fonds de leurs caisses de retraite et, de plus, tiennent la bride haute à leurs ouvriers en leur disant: Si vous vous en allez, si vous vous faites renvoyer, vous perdez tout ce que vous avez versé depuis dix, quinze, vingt ans. — Autrement dit, on met à ces pauvres gens la retraite sur la gorge, et ils subissent les avanies en pensant à ce morceau de pain qu'ils ont si durement gagné — et qu'ils perdraient tout aussitôt en résistant ou en déplaçant à ceux qui ont les clefs du coffre-fort.

Eh bien, toute la grève est là. La descente des délégués inspecteurs, on sait que le ministre vient de la réglementer à la satisfaction des ouvriers; l'augmentation des salaires, elle peut encore se régler de gré à gré. — On se débat d'ailleurs dans une moyenne de chiffres déjà dépassée dans plusieurs concessions. Il n'y a en réalité qu'une question irritante et jusqu'à présent insoluble, celle des caisses de retraite. Les ouvriers veulent leur argent, les patrons ne veulent pas le leur rendre. Ils tiennent tant, — soit aux fonds eux-mêmes, — soit à l'action que la possession de cette caisse leur donne sur les mineurs, — qu'ils préfèrent encourir les désastres — peut-être mortels — d'une grève générale, plutôt que de rendre ce qui ne leur appartient pas.

Il semble cependant qu'il ne devrait pas être permis, en France, de s'approprier ce qui appartient aux autres. Et, dans ce cas, que le pouvoir législatif saisisse immédiatement le pouvoir judiciaire, car depuis longtemps n'a éclaté une crise aussi inquiétante et aussi redoutable.

JEAN-CLAUDE.

Demain, l'ECHO DE LYON publiera la CHRONIQUE PARISIENNE de M. FRANCISQUE SARCEY

DÉPÊCHES PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 17 novembre.

A L'ÉLYSÉE

Le président de la République vient de recevoir une lettre par laquelle Sa Majesté l'empereur d'Autriche, roi de Bohême, etc., etc., roi de Hongrie, lui notifie la naissance de l'archiduchesse fille de Leurs Altesses impériales et royales, Madame l'archiduchesse Marie-Thérèse et Monseigneur l'archiduc Charles-Etienne.

Le président de la République recevra cette après-midi, avec le cérémonial habituel, le nouveau ministre de Portugal à Paris, M. Navarro, qui lui remettra ses lettres de créance.

M. ROUVIER CANDIDAT AU SÉNAT

On prête à M. Rouvier, ministre des finances, l'intention de poser sa candidature au siège de sénateur laissé vacant, dans le département de Seine-et-Oise, par la mort de M. Maze.

LA FRANCE ET LA RUSSIE

Le correspondant du Times à Berlin dit que la presse russe demande qu'un traité commercial soit conclu entre la France et la Russie. Les Russes veulent voir disparaître

les intermédiaires allemands de leurs relations commerciales, de même qu'ils ont été débarrassés, en politique, de l'intermédiaire de M. de Bismarck.

LE CZAREWITCH A PARIS

La visite du czarewitch à Paris est une affaire décadée, et l'époque à laquelle elle aura lieu est déjà fixée.

L'empereur Alexandre avait l'intention d'envoyer le czarewitch en France avant la fin de l'année, mais la mort de la grande-duchesse Alexandra-Georgievna et la famine dans les provinces du Volga ont fait ajourner ce projet.

Le czarewitch partira pour la France aussitôt après les fêtes du nouvel an.

Sa visite aura un caractère officiel et la réception de l'héritier du trône de Russie sera entourée de la plus grande solennité.

Après un séjour de deux semaines dans la capitale, il se rendra à Londres, où il rendra visite à la reine Victoria.

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 17 novembre.

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot. Ils se sont entretenus de la situation générale.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

Ils se sont préoccupés en outre de la loi sur les caisses de retraite des ouvriers mineurs, projet qui a été voté par la Chambre et qui se trouve actuellement soumis à l'examen d'une commission sénatoriale. M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, a été chargé de s'entendre avec cette commission pour que le rapport soit déposé à bref délai.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

M. Fallières, garde des sceaux, a fait signer le mouvement judiciaire suivant.

Sont nommés: Conseiller à Rouen, M. Létour, conseiller à Bourges, M. Létour, conseiller à Bourges, M. Paillard-Fernet, président du tribunal de Mortagne; président du tribunal de Mortagne, M. Thomas, juge d'instruction à Lisieux; conseiller à Dijon, M. Chevalier, président du tribunal de Mâcon; président du tribunal de Mâcon, M. Viard, président à Villefranche; M. Passot, président à Châtillon-sur-Seine; président à Châtillon-sur-Seine, M. Gelot, juge d'instruction au même siège; juge à Châtillon-sur-Seine, M. Delorme, juge suppléant à Beaune; juge à Lisieux, M. Saintville, juge à Bernay; juge d'instruction à Bernay, M. Sarlin, juge à Pont-Audemer; juge à Pont-Audemer, M. Lair-Dubreuil, avocat, docteur en droit; juge suppléant à Saint-Julien, M. Remy, avocat; M. Tée, juge à Châtillon-sur-Seine, remplira au même siège les fonctions de juge d'instruction.

LES VINS TUNISIENS

M. Ribot, ministre des affaires étrangères, a ensuite présenté à la signature du Président de la République un décret fixant à 50,000 hectolitres la quantité de vin de provenance tunisienne qui pourra être admise en France jusqu'au 30 juin 1892, dans les conditions de la loi du 19 juillet 1890.

LES BATIMENTS CIVILS

Enfin, M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, a fait signer un décret portant règlement du personnel du service de l'architecture des bâtiments civils et des palais nationaux.

SÉNAT

Paris, 17 novembre.

La séance est ouverte, à 3 heures, sous la présidence de M. Le Royer.

Le Catéchisme dans les Ecoles

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. l'Angle-Beaunoir, sur l'application des lois du 28 mars 1882 et du 30 octobre 1886.

M. de l'Angle-Beaunoir rappelle que le ministre de l'instruction publique lui

avait déclaré qu'il ne laisserait pas violer la loi et ne laisserait pas enseigner le catholicisme dans les écoles. Or, dans celles des Vosges-Nord on a donné un enseignement frelaté du catéchisme. D'après M. de l'Angle-Beaunoir, l'enseignement religieux est donné dans l'école aux heures de la classe, et les instituteurs font annoncer que rien n'est changé dans l'enseignement, et ils vont voir les pères de famille pour les engager à envoyer leurs enfants dans leurs écoles, au lieu des écoles congréganistes. Il y en a même qui font des menaces.

L'orateur prétend que le catéchisme enseigné par les instituteurs est un manuel électoral, et il reproche au ministre de violer la loi en tolérant cet enseignement.

M. Bourgeois répond, qu'en fait de violations de la loi scolaire, il n'a connaissance que des deux faits suivants:

Dans le premier un instituteur, dans une distribution de prix, n'a pas fait la moindre allusion à l'enseignement religieux; dans le deuxième cas, un autre instituteur, en réponse aux reproches qui lui étaient faits d'enseigner le Catéchisme du diable, aurait fait une déclaration au sujet de l'enseignement du catéchisme; dans les deux cas, les délinquants ont été réprimandés.

Le ministre ajoute qu'il interdira formellement aux instituteurs l'enseignement du catéchisme, principalement d'un catéchisme nouveau, dans lequel on fait entrer la politique dans l'enseignement religieux. La loi scolaire n'est pas une loi d'oppression, mais une loi de tolérance et de liberté que l'on doit appliquer avec tolérance et modération.

M. de l'Angle-Beaunoir dépose un ordre du jour motivé.

M. Tolain dépose un ordre du jour approuvant les déclarations du ministre.

Cet ordre du jour est adopté. La prochaine séance est fixée à jeudi. La séance est levée à 4 h. 35.

CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

Paris, 17 novembre.

On continue dans les couloirs à discuter la nationalité de M. Lafargue. Si la question a fait quelque chemin il semble plutôt que ce soit dans un sens défavorable à l'égard de Lille. Un journal du matin prête à M. Viette la phrase suivante au sujet de l'élection de M. Lafargue: « Qu'importe la nationalité de M. Lafargue, si la Chambre veut qu'il soit Français, il le sera. Son vote est souverain. »

M. Viette nous prie de déclarer que ce ne sont pas là ses théories et qu'il n'a jamais rien dit de semblable.

M. Basly va déposer une demande d'interpellation sur la grève du Pas-de-Calais, afin de provoquer, de la part du gouvernement des déclarations qui pourraient faciliter les négociations en vue d'enrayer la grève et prévenir ses conséquences.

La commission des pétitions a approuvé le rapport de M. Thévenet concluant au renvoi aux ministres des finances, des travaux publics et des affaires étrangères des pétitions en faveur de l'achèvement du canal de Panama. M. Thévenet demande l'intervention officielle du gouvernement auprès des établissements de crédit dans le but de faciliter la reprise des affaires.

LA SÉANCE

Paris, 17 novembre.

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Floquet.

La Chambre adopte un projet de loi, tendant à autoriser la ville de Cannes, à emprunter une somme de 200,000 francs.

On vote également, sans discussion et à l'unanimité de 531 votants, un crédit extraordinaire de 1,200,000 francs, destinés à l'installation du dépôt central du matériel des postes et télégraphes et des ateliers.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de l'agriculture.

LE BUDGET DE L'AGRICULTURE

M. Déroulède a la parole pour le développement d'un amendement, tendant à augmenter de 200,000 francs les crédits destinés à la lutte contre le phylloxéra.

M. le ministre de l'Agriculture rappelle que, dans la discussion générale, il a déclaré accepter le nouveau libellé du chapitre.

M. Joseph Reinach, rapporteur, dit qu'on ne peut pas supprimer dans le chapitre la vérification des beurres et engrais qui compte un crédit de 20,000 francs et qu'il faudrait tout au moins en faire l'objet d'un chapitre spécial, en application des lois antérieurement votées.

Pour le crédit relatif au phylloxéra et au doryphora, la commission estime qu'il est inutile de l'augmenter de 200,000 francs, comme le demande M. Déroulède.

La commission maintient en conséquence au chapitre 12 son chiffre de 780,000 francs, dont 20,000 fr. pour la vérification des beurres et engrais.

M. Lévêque demande à la Chambre d'augmenter le chapitre 12 en rétablissant le chiffre de 1,300,000 francs proposé d'abord par le ministre de l'Agriculture. Ce crédit est indispensable pour la reconstitution des vignobles et la défense, en même temps, des vignobles existants. Le crédit de 1,300,000 francs n'est pas trop élevé pour suffire aux dépenses nécessaires.

M. Cavaignac, rapporteur général, dit que l'œuvre de reconstitution de nos vignes a été entreprise dans ces dernières années, et que la plus grande partie de l'effort à faire a été faite. Il a déjà été voté un million de dépenses nouvelles; la Chambre doit s'arrêter dans cette voie, si elle veut être logique avec elle-même, puisqu'elle ne cesse de réclamer des économies, et repousser l'amendement.

MM. Lévêque et Benoit se rallient à l'amendement Déroulède, tendant à augmenter le chapitre de 225,000 fr., en l'élevant au chiffre de 1 million.

L'amendement est adopté par 380 voix contre 129, sur 509 votants.

M. Reinach, rapporteur, accepte, au nom de la commission, le nouvel intitulé du chapitre 12 proposé par M. Déroulède, et l'ouverture du chapitre 13, réservé à la vérification des beurres et engrais.

M. Develle, ministre de l'Agriculture, dit que les fonds votés au chapitre 9 lui permettront de combattre d'autres parasites végétaux.

M. Barbotin prend acte de la déclaration du ministre et retire l'amendement qu'il avait déposé avec M. de Ramel.

Le chapitre 12, ainsi modifié, est adopté ainsi que le chapitre 13 nouveau. Les chapitres 14 à 18 sont adoptés.

M. Jean Plichon, sur le chapitre 19 (Indemnité pour abattage d'animaux) regrette que les indemnités ne soient payées qu'un an après l'abattage des animaux et cela par suite de l'insuffisance des crédits qu'on est obligé de compléter par la présentation de crédits supplémentaires. Le crédit de 300,000 francs inscrit au chapitre 19 lui paraît insuffisant.

Les chapitres 19 à 31 sont adoptés.

M. Montaut sur le chapitre 32 (Encouragements à l'industrie chevaline en France) dit que le chiffre du chapitre étant de 1,685,500 est inférieur de 335,000 francs au chiffre de l'exercice précédent.

L'orateur voudrait que les crédits affectés aux courses plates fussent affectés aux courses au trot, qui ont plus d'effet de mettre en évidence les chevaux de guerre, ces chevaux font défaut, ainsi que le constate le général Baillet. L'administration des haras devrait se contenter de fabriquer le cheval de guerre. Si l'administration des haras organisait des courses dans lesquelles les chevaux feraient 20 ou 25 kilomètres, elle rendrait de très grands services. Cette administration devrait surtout empêcher que les meilleurs chevaux soient achetés par l'étranger. Pour faire la guerre, il ne suffit pas d'avoir des canons et des fusils, il faut aussi des chevaux.

L'orateur termine en demandant que l'administration consacre 475,000 francs à faire faire des courses au trot. (Très bien! Très bien!)

M. Le Chevallier, au nom des intérêts agricoles, proteste contre la théo émise pour les haras. Loin de diminuer le nombre des chevaux de trait qu'on possède dans les haras on doit, au contraire, augmenter l'exportation des chevaux français. Cela ne constitue nullement un danger, comme le

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 18 Novembre (4)

LA VIE LYONNAISE

LE KRACH

Roman inédit (4)

IV

C'était, en effet, le chef de la sûreté que Baptiste était allé tout droit chercher à la préfecture.

M. Perraudin ne réalisait guère le type convenu du policier. Petit, gros, toujours souriant, affectant les allures d'un bon bourgeois, porteur d'une paire de petits favoris qui semblaient très innocemment arrivés de quelque village des environs, il n'avait, pour démentir ces façons quasi rurales, qu'un œil rusé, pénétrant, fureteur dont il oubliait parfois de voiler l'éclat. Sa finesse, d'ailleurs, est restée aussi proverbiale que son apparente bonhomie et quand, selon son expression, il s'attrapait à une affaire, il la fallait bien indéchiffrable pour que, du premier coup, il ne parvint pas à la tourner, à la retourner et finalement à y voir clair.

(1) Reproduction interdite.

Le chef de la sûreté à qui Baptiste n'avait pu donner aucun renseignement, aucune explication et qui savait seulement qu'il s'agissait d'un vol commis au préjudice de M. Martel-Chauvey, ne perdit pas son temps aux salutations.

— Qu'est-il donc arrivé, messieurs?

— Il est arrivé, répondit févreusement le banquier en montrant du doigt le caissier qui venait de se lever du fauteuil où il était assis, il est arrivé ce monsieur qui m'annonce que trois millions en billets de banque ont disparu cette nuit de ma caisse. Monsieur est seul à en avoir la clé et le mot.

Sur un geste de protestation de M. Drivon, il ajouta aussitôt:

— ... Seul, avec moi, bien entendu. Dans ces conditions, monsieur le commissaire de police, veuillez faire votre devoir.

— Oh! oh!... trois millions!... c'est gros, fit M. Perraudin en se grattant le nez. Avez-vous d'ordinaire une pareille somme en caisse?

— Je l'avais reçue hier matin du Crédit Lyonnais pour effectuer un paiement à la banque Lyon-Loire.

— On peut donc suivre l'hypothèse d'un voleur au courant de ce qui se passait dans votre maison.

— Evidemment.

— Non, pas évidemment, mais probablement. Quand une coïncidence est possible, il faut tenir compte du hasard... pas trop; mais enfin, il faut en tenir compte.

M. Perraudin ne songeait guère, d'ailleurs, à ce qu'il disait ainsi de sa voix lente, toute sa pensée se concentrant sur

ces deux hommes qui étaient là en sa présence. Le banquier, rouge, nerveux, gesticulant; le caissier qui, depuis son arrivée, n'avait pas dit une parole et qui, les lèvres serrées, le front barré d'une ride dure, attendait qu'on l'interrogeât. Changeant tout à coup de ton et de sujet:

— A-t-on laissé le personnel circuler dans le bureau?

M. Drivon prit la parole:

— Voici la clef. En voyant la caisse dévalisée, j'ai refermé aussitôt le bureau et je suis venu prévenir... comme c'était mon devoir.

L'air singulier dont il prononça ces derniers mots ne fut pas perdu par le chef de la sûreté.

— Toi, tu vas accuser ton patron, pensa-t-il. Lui t'accuse déjà. Eh bien, comme cela, les positions sont tout de suite dessinées. Et, à haute voix:

— Veuillez, messieurs, me suivre tous les deux. C'est par ici, je crois.

Sans attendre de réponse, il s'engagea dans l'escalier tournant qui reliait les bureaux de l'entresol aux appartements du premier.

La plupart des employés étaient déjà arrivés. Prambois les avait mis au courant de la démarche inusitée de M. Drivon, Baptiste avait eu le temps de dire qu'il courait chez le commissaire, tout le personnel éprouvait cette émotion mêlée de curiosité que l'attente incertaine augmente encore. Ce fut, à l'entrée de ces trois personnages, un petit murmure étouffé.

— Les voilà, les voilà... Voyez donc la tête du patron... — Et la figure du caissier... — Sale coup pour la fanfare...

— Je ne le vois pas blanc, le père Drivon... Possible, mais c'est l'autre qui est bleu!... — Peut-être bien que c'est la grenouille qui est passée au bleu.

Pendant que ces facéties de circonstance circulaient à voix basse, M. Perraudin avait ouvert le bureau et y entraient toujours suivi de M. Martel-Chauvey et du caissier.

Il promena son regard sur les tables, où tout était dans l'ordre accoutumé, mesura de l'œil la hauteur des grilles de fermeture, s'avança vers la caisse fermée, dont le vernis métallique ne portait aucune trace d'effraction, puis se tournant vers le caissier:

— Le mot?

— Mary.

— Par un Y?

— Oui, monsieur.

— Drôle d'idée, pensa le policier, de choisir un nom anglais, un nom de femme... Il sera peut-être intéressant de savoir ce que c'est que cette Mary.

— Sans doute, reprit-il de son air le plus innocent, le nom de M<sup>lle</sup> Martel-Chauvey.

— Non, monsieur, répondit le banquier avec un certain embarras dont le chef de la sûreté s'aperçut fort bien; ma fille se nomme Claire.

Mais M. Perraudin connaissait trop bien son métier pour insister et pour paraître attacher à ce détail la moindre importance, il avait déjà passé à un autre ordre d'idées.

— Quel est le personnel qui pénètre dans ce bureau?

— Il n'y a que le caissier, son employé, et le garçon de caisse François

pense M. de Montant, car l'exportation ne porte que sur les chevaux de trait et non sur les chevaux de guerre. (Très bien ! Très bien !)

M. le Ministre de l'Agriculture répond que les encouragements donnés à l'élevage du cheval pur sang, s'élevaient à la somme de 475,000 francs. Ce chiffre pourra être réduit, mais faiblement, car diminuer la production du cheval pur sang ce ne serait pas favoriser le cheval de guerre. Quant aux sommes provenant des prix mutuels, elles permettent d'augmenter l'encouragement à l'élevage.

Le chapitre 32 est adopté, ainsi que les chapitres 33, 34 et 35.

M. Le Gavrian, sur le chapitre 36 (Etudes et travaux exécutés par l'Etat), développe un amendement tendant à augmenter le crédit de 1,000 francs. Cette augmentation aurait pour signification que le Parlement désire voir activer les études qui doivent amener l'assainissement de la Corse sur la côte orientale de l'île.

M. Rainach, rapporteur, repousse l'amendement.

M. Gavini dit que tout le monde reconnaît l'utilité d'assainir la Corse, mais le crédit de 820,500 francs inscrit au budget suffit pour permettre au gouvernement de commencer ces études et de donner satisfaction aux députés de la Corse.

M. Arène appuie l'amendement qui est adopté.

Le chapitre 37, ainsi modifié, est adopté. Les chapitres 38 à 46 sont adoptés.

M. Audiffred, sur le chapitre 47 (Personnel de l'enseignement forestier) demande si le gouvernement a poursuivi les études relatives à l'influence des forêts sur les orages et la grêle.

M. le Ministre de l'Agriculture répond que les études se poursuivent.

Les chapitres 47 à 49 sont adoptés.

M. Lagnel, sur le chapitre 50 (Restauration des terrains en montagne), estime que les crédits affectés à ce chapitre, sont insuffisants. Il dépose un amendement tendant à augmenter ces crédits de 10,000 francs.

L'amendement est adopté.

Le chapitre 50, ainsi modifié, est adopté.

Les chapitres 51 à 60 et dernier sont adoptés.

BUDGET DU COMMERCE

La Chambre passe à la discussion du budget du commerce.

Les chapitres 1 à 25 sont adoptés.

M. Le Cour demande si la loi sur la marine marchande sera renouvelée.

M. le Ministre du Commerce dit qu'il a annoncé le dépôt du projet sur la marine marchande après la loi des douanes.

Le chapitre 26 est adopté.

Les chapitres 27 à 35 sont adoptés.

La Chambre passe au budget de l'école centrale des arts et manufactures.

Les chapitres 1 à 4 sont adoptés.

Postes et Télégraphes

M. Leveillé développe deux interpellations visant le ministre du commerce et de l'industrie et des postes et télégraphes. Il renonce à sa première interpellation sur le traitement des facteurs malades, le ministre ayant déposé un projet ouvrant un crédit de 400,000 francs, qui lui donne satisfaction.

Il maintient sa seconde interpellation sur les dépenses qui lui paraissent irrégulières dans le service des postes et télégraphes. D'après le rapport même de M. Millerand, la commission a invité le ministre à couper court à ces irrégularités de dépenses, qui atteignent, au mois d'août, le chiffre de 48,000 francs, et le ministre n'a pas tenu compte de l'invitation.

Il s'agit des fonds appliqués au service du cabinet du ministre et prélevés sur le traitement du personnel. Il y a deux ans, la Chambre a voté la suppression d'un fonctionnaire qui était chargé de transmettre au ministre de l'intérieur les dépêches adressées par certains particuliers à des particuliers.

Or, le ministre a conservé ses fonctions à ce fonctionnaire en lui maintenant son traitement de 9,000 francs. Le rapport le constate. Cela fait 48,000 francs pour ces deux ans, à ajouter aux 48,000 francs de dépenses irrégulières que l'orateur vient de signaler. Le ministre a manqué aux engagements pris par le président du Conseil de ne pas ouvrir de crédits irrégulièrement contre la volonté et à l'insu de la Chambre.

La responsabilité ministérielle inscrite dans la Constitution devrait être appliquée pour l'exemple. L'orateur propose à la Chambre d'inviter le ministre des postes à révoquer le fonctionnaire qui a transmis au ministre de l'intérieur une somme équivalente à la somme irrégulièrement dépensée. (Mouvements divers.)

M. le président dit qu'il faudrait faire condamner le ministre, avant d'opérer des retenues sur son traitement.

M. le ministre du commerce ne vient pas défendre son traitement, mais son administration. Il a conscience d'avoir eu son droit et pour le mieux des intérêts qui

lui sont confiés. Au ministère du commerce, il y a deux crédits pour le matériel de l'administration centrale. Un à la 1<sup>re</sup> section, l'autre à la 2<sup>e</sup>.

En 1891, le ministre a centralisé ces crédits pour subvenir à l'ensemble des dépenses et éviter des crédits supplémentaires. Il retient l'entière responsabilité de ce qu'il a fait.

M. Millerand, rapporteur, rappelle qu'on a demandé à la commission du budget deux relevés de crédits; l'un d'ait relatif au matériel du ministère du commerce, section des postes. La commission a refusé et le chef du matériel des postes a été obligé de payer sur le matériel des postes les dépenses qui ont trait au matériel du commerce. Il y a là une irrégularité, car les dépenses ont trait sur un autre chapitre.

M. le ministre du commerce fait remarquer qu'il s'agit d'un crédit destiné au matériel de l'administration centrale et non pas au matériel de l'administration des postes; on ne peut distinguer le papier consommé par le ministre en sa qualité de ministre des postes, du papier consommé en sa qualité de ministre du commerce. (Très bien ! Très bien !)

M. Le Veillé déclare faire amende honorable puis que le ministre a agi de bonne foi. L'orateur retire son ordre du jour.

M. Gillot critique l'arrêté qui a modifié le service des télégraphes dans les gares de chemins de fer. Cela aurait fait perdre de l'argent au Trésor. A l'avenir, le service des gares sera fait par des agents des compagnies qui n'offrent aucune responsabilité tant au point de vue des connaissances techniques qu'au point de vue du secret professionnel.

M. le ministre du commerce répond qu'il n'a fait qu'achever cette œuvre commencée depuis longtemps. Le contrôle a été organisé d'une façon sérieuse et effective.

M. Dumay se plaint qu'on ait interdit aux employés des postes et télégraphes de prendre part à une réunion qui avait pour but de créer un syndicat. La loi n'empêche pas les employés de se syndiquer.

M. le ministre du commerce répond qu'il ne reconnaît pas aux agents du gouvernement le droit de se syndiquer, la loi sur les syndicats ne s'appliquant qu'aux ouvriers. Les employés de l'Etat ne sont pas en présence d'un intérêt privé. S'ils se syndiquaient, ce serait contre la nation. (Applaudissements.)

L'administration n'a cessé de se montrer bienveillante vis-à-vis du personnel des postes. Cette année encore, les crédits ont été augmentés. Les employés des postes n'écarteront pas les conseils intéressés qu'on leur donne; ils n'écarteront que la voix du devoir et du patriotisme. (Applaudissements.)

M. Dumay dit que, pour connaître les abus qui se commettent, il faut laisser les employés se former en syndicat.

L'incident est clos.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La séance est levée à 6 h. 40.

LE CAS DE M. LAFARGUE

Paris, 17 novembre.

Le nouveau député de Lille a fourni à la commission parlementaire, sur sa famille, les renseignements suivants :

Sa Nationalité. Son grand-père, Bordenais de naissance, après avoir cherché fortune à Saint-Domingue et à Cuba, est décédé à la Nouvelle-Orléans.

Son père, né à Cuba, de père français, après être resté un certain temps dans cette dernière colonie, est rentré en France en 1851.

Il est mort en 1871, à Bordeaux, où il a exercé ses droits civils et politiques de 1851 jusqu'à l'époque de sa mort. Il a même siégé comme juré, ce qui prouve bien qu'il était français.

Son fils, Paul Lafargue, le député actuel, est né pendant le séjour de son père à Cuba. Il est rentré avec lui en France.

Il a passé son baccalauréat à Toulouse et accompli ses études de médecine à Paris, études interrompues par un renvoi de la Faculté à la suite de manifestations républicaines des étudiants.

Il s'est marié en Angleterre avec une fille de Karl Marx le célèbre socialiste allemand.

Lors de son mariage, il a fait sa déclaration au consulat français, et de plus son père a fait publier les bans à Bordeaux.

En 1874, prévoyant à temps qu'il allait être arrêté pour ses manœuvres révolutionnaires, il s'est réfugié en Espagne. Si à ce moment un arrêté d'expulsion a été pris contre lui, il ne pouvait le savoir.

M. Lafargue a affirmé devant la commission que cet arrêté ne lui avait jamais été notifié.

Il était d'ailleurs à ce moment même si bien considéré comme Français, que, sur la demande de l'ambassadeur de France, il fut arrêté à Madrid et mis en prison pendant dix

jours en attendant une demande régulière d'extradition à laquelle le gouvernement français renvoya.

De plus, il a passé quatre fois en correctionnelle, ou en assises et jamais la qualité de Français ne lui a été contestée.

Le député de Lille a déclaré que sa nationalité était facile à établir par les papiers et documents pris chez lui en 1874, pendant qu'il était réfugié en Espagne, au cours d'une double saisie pratiquée dans ses deux résidences, à Bordeaux et à Bagnères-de-Luchon.

M. Lafargue a déclaré que ces papiers, qu'il n'a jamais pu ravoir, étaient au ministère de l'intérieur, et qu'il en avait la preuve par la publication faite ces jours-ci par un journal du soir.

Ce journal avait dit qu'il s'appelait D. José Lafargue de Fonseca.

Ces noms figurent, en effet, sur un acte espagnol, que seul peut avoir le ministère de l'intérieur ou le ministère de la justice et dont M. Lafargue a communiqué un exemplaire à la commission.

Seulement, et c'est assez drôle, ceux qui ont pris connaissance de cet acte l'ont fait bien à la légère, car le député de Lille a démontré à la commission par l'acte lui-même que le nom de José était celui du curé qui avait signé l'acte et que le nom de Fonseca était celui de la paroisse où il avait été enregistré.

M. Lafargue a déclaré que cet acte qui établit sa qualité de Français, avait été enregistré au consulat français à Cuba.

La commission a reconnu qu'il s'appelait parfaitement Paul Lafargue.

Relativement au service militaire, le nouveau député a reconnu qu'il n'a jamais servi et que sa situation militaire a été réglée, comme pour beaucoup d'autres, par la résidence de ses parents et par la sienne aux colonies et à l'étranger.

Les pièces saisies. M. Lafargue a insisté auprès de la commission pour qu'elle réclamât au gouvernement toutes les pièces saisies chez lui en 1874, et avec lesquelles il s'efforce d'établir sa nationalité. Ces pièces existent puisque plusieurs journaux ministériels en ont publié des extraits erronés.

La sous-commission a chargé M. Goirand, rapporteur, de demander au ministère de l'intérieur et au ministère de la justice toutes les pièces qui pourraient s'y trouver concernant le député de Lille. Dès qu'elle les aura reçues, elle se réunira de nouveau pour statuer.

Disons en terminant que, d'après les déclarations mêmes du rapporteur, déclarations faites dans les couloirs après l'audition de M. Lafargue, il paraissait difficile de contester sérieusement à ce dernier la qualité de Français.

L'Enquête

M. Goirand, rapporteur de la commission parlementaire chargée d'examiner l'élection de M. Lafargue, à Lille, écrit, conformément au mandat qu'il avait reçu, aux ministres de l'intérieur et de la justice pour demander la communication de toutes les pièces se référant au cas du député socialiste de Lille, et permettant de se rendre compte de son état-civil.

En ce qui concerne l'intérieur, il n'y a que l'arrêté d'expulsion, pris en 1874 par le préfet de la Gironde contre M. Lafargue. M. Constans a télégraphié à Bordeaux pour demander l'original de ce document; on assure qu'il existe également un dossier une lettre envoyée en 1874 d'Espagne, où se trouvait alors M. Lafargue, au ministre de l'intérieur, et dans laquelle le député de Lille protestait contre l'arrêté d'expulsion le concernant. Dans cette lettre, M. Lafargue déclare, paraît-il, qu'il n'a rempli aucune obligation militaire, parce qu'il s'en considérait comme exempt à titre de fils de colon.

Le dossier de la justice paraît devoir être plus étendu si, comme on le croit, il renferme les pièces saisies en 1874 à Bagnères-de-Luchon, lors de la perquisition effectuée au domicile de M. Lafargue.

Grève Générale des Mineurs

Lens, 17 novembre.

La nuit dernière, les grévistes ont continué leurs rondes afin d'empêcher leurs camarades de prendre le travail.

Partout le calme est relatif, sauf à Liévin où, vers quatre heures, ce matin, une bagarre violente s'est produite entre des ouvriers se rendant à la fosse et des grévistes. La gendarmerie a dû intervenir; des pierres ont été jetées, blessant légèrement deux gendarmes.

Quatre arrestations ont été opérées, dont deux pour outrages à un gendarme et deux pour entraves à la liberté du travail, avec violence.

En raison des incidents qui se produisent, les services d'ordre vont être renforcés par plusieurs compagnies d'infanterie, du 13<sup>e</sup> régiment de Béthune, du 3<sup>e</sup> d'Arras, et par deux pelotons du 2<sup>e</sup> d'artillerie de Douai. Ces forces militaires sont placées sous le commandement du lieutenant-colonel Belle, du 33<sup>e</sup> régiment d'infanterie qui prend son quartier général à Lens, contrairement à toute attente des compagnies qui avaient retardé de deux heures la descente des ouvriers.

Le chômage augmente; la descente de la cour du matin a donné un total de 3,130 ouvriers descendus, sur 24,182.

Douai, 17 novembre.

Tous les ouvriers travaillent ce matin et cette après-midi dans le bassin de l'Escarpelle et d'Aniche, mais la grève paraît imminente, à l'Escarpelle tout au moins.

Lens, 17 novembre.

Il semble à présent certain que le groupe du soir ne descendra pas. De toutes parts s'organisent des réunions. On croit que les mineurs vont envoyer des délégations auprès des directeurs de leurs compagnies respectives.

Lens, 17 novembre.

Une réunion a été tenue ce matin à Bruay, où le chômage est complet. Les grévistes, indépendamment des revendications générales arrêtées par le congrès de Lens, ont élaboré un certain nombre de revendications particulières qui seront soumises au directeur de la compagnie de Bruay.

Dans leurs revendications, les grévistes demandent une pension de 3 fr. par jour pour les ouvriers blessés et incapables de travailler et une pension semblable pour les veuves des ouvriers tués dans les mines. Ils demandent aussi une pension de 1 fr. 50 par jour pour les enfants, ces derniers jusqu'à un âge qui est à déterminer.

Les grévistes demandent, en outre, que la descente soit fixée à 6 heures du matin et la remontée à 2 heures du soir par la coupe du matin, et que pour la coupe du soir la descente soit fixée à 4 heures du soir et la remontée à minuit.

NOUVELLES MILITAIRES

Paris, 17 novembre.

Les commandants de corps d'armée. — Des mutations sont probables parmi les commandants de corps d'armée.

Le général Coffé succéderait au général Villain dans le commandement du 9<sup>e</sup> corps, à Tours, et aurait pour successeur au Mans le général Caillot, qui désire ne pas rester à Rennes, au 4<sup>e</sup> corps.

La prorogation des pouvoirs triennaux du baron Berge comme gouverneur de Lyon et commandant en chef du 1<sup>er</sup> corps sera faite le 5 janvier 1892.

Le même décret statuera sur les situations à faire aux généraux Coffé, commandant du 4<sup>e</sup> corps au Mans, et de Boisdenemetz, commandant du 16<sup>e</sup> corps à Montpellier.

Dépêches Diverses

SUICIDE D'UN EXPLORATEUR

Toulon, 17 novembre.

M. Donat-Pagès, ancien secrétaire de M. de Brazza au Congo, disparu depuis samedi de Marseille, où il habitait depuis quelque temps avec sa mère, a été trouvé pendu. On attribue sa mort à une affection mentale dont il contracta le germe au Congo et qui avait été aggravée par le chagrin que lui causa la mort récente de son père.

M. Donat-Pagès était un érudit, parlait et écrivait couramment neuf langues. Il n'avait que vingt-neuf ans.

GRÈVES À MARSEILLE

Marseille, 17 novembre.

Les ouvrières de la manufacture d'allumettes se sont mises en grève. Les ouvrières cartonnères de la fabrique Anpoux et Ce font cause commune avec les allumettières, ce qui portera à cinq cent cinquante environ le nombre des grévistes.

En même temps, les ouvrières de la manufacture des tabacs paraissent disposées à profiter du mouvement pour réclamer sur certains points depuis longtemps en litige.

UN OFFICIER ATTAQUÉ

Toulon, 17 novembre.

Le capitaine de frégate Bennet vient d'être l'objet d'une violente agression de la part de trois soldats qui, dans le couloir, ont mis à lui volent une sacoche qu'il avait en bandoulière et qui contenait des objets de précision, baromètres, lunettes, etc.

Les trois soldats ont été arrêtés.

ÉTRANGER

L'Évacuation de l'Égypte

Londres, 17 novembre.

Le correspondant du Standard à Paris dit que lord Salisbury a déclaré à Rustem-Pacha, ambassadeur de Turquie à Londres, que, quoiqu'il lui soit impossible de fixer l'époque de l'évacuation de l'Égypte, il n'est pas opposé, en principe, à l'ouverture de négociations en vue d'arriver à une convention pour régler les affaires d'Égypte, se rendant ainsi aux vœux du Sultan.

La Porte aurait prié lord Salisbury de notifier à sir White, ambassadeur anglais à Constantinople, l'ordre de traiter, à ce sujet, avec les délégués de la Turquie, quoique ce

dernier soit personnellement opposé à cette idée.

La Situation de l'Europe

Londres, 17 novembre.

Le Times dit que les assurances pacifiques de lord Salisbury et de M. di Rudini ont été contrecarrées par des événements plus récents, tels que les discours, qu'on a dénutré, de l'empereur d'Autriche. Les auteurs de la panique en ont profité, mais les hommes politiques responsables de la tranquillité de l'Europe feront tout leur possible pour éviter les dangers d'une collision.

Le Cyclone de Santa-Fé

New-York, 17 novembre.

Le New-York Herald reçoit de Rosario la dépêche suivante : « Les dégâts causés dans la province de Santa-Fé par le cyclone sont évalués à plusieurs millions de dollars. Outre la ville d'Arroyoseco, plusieurs villages des alentours de Rosario ont été détruits. On a constaté 40 morts et 70 blessés. »

Au Brésil

Londres, 17 novembre.

On mande de Rio-de-Janeiro que la population a été indifférente aux fêtes qui ont eu lieu à l'occasion de l'anniversaire de la République. La situation s'aggrave à São-Paulo.

Une dépêche de Buenos-Ayres dit qu'un grand nombre d'officiers uruguayens se joignent aux révolutionnaires de Rio-Grande. Les insurgés de Porto-Algre ont proclamé M. Barreto Liste, gouverneur. La douane de Santa-Anna a été prise par les insurgés, qui perçoivent des droits.

On confirme le bruit que Itaquí était occupé par les révolutionnaires, mais la garnison comprenant 500 hommes refusa de se rendre. Ces troupes se sont retranchées dans l'arsenal. Le commandant de l'escadre déclare qu'à moins que les insurgés déposent les armes, les navires bombarderont la ville.

L'anarchie est complète au Rio-Grande. Le docteur Brazil refuse d'accepter la junte.

Les Avortements des Batignolles

CINQUANTE-DEUX ACCUSÉS

Les amateurs de détails malpropres, qui étaient fort nombreux, hier, à la cour d'assises, ont dû être satisfaits. Le huis-clos n'a pas été prononcé sur ce procès scandaleux, et au cours de l'interrogatoire, M. Constance Thomas, ils ont ri sans que le président mit ordre à cette gaieté malsaine.

L'audience débute par des tiraillements. D'abord, la cour entre en séance avec une heure de retard. Puis l'appel des jurés provoque un incident; l'un d'eux, absent, est condamné à 200 fr. L'usage au sort des jurés prend un temps infini.

Bref, il est près de deux heures lorsque le troupeau des accusés fait son entrée dans la salle, au milieu des « oh ! » et des « ah ! » de l'auditoire.

Il faut enfin passer les accusés sur les bancs qui leur sont réservés et auxquels on a joint les bancs de la presse.

Les Défenseurs

Nous remarquons, assis sur les bancs de la défense :

M<sup>rs</sup> Félix Decori, Henri Robert, Munier-Jolain, Duroyanne, notre confrère Léon Barthou, Eugène Grémeux, Deville, Angeli, Peltier, César Bouchage, Pierre, etc.

Les Accusés

Pendant que M. Wilms, greffier, donne lecture de l'acte d'accusation, ce qui prend une bonne heure et demie, nous jetons un coup d'œil sur les accusés, et plus spécialement sur Constance Thomas et son ancien amant Abelard Flourey.

La « faiseuse d'anges » des Batignolles est une petite femme, à l'air vieillot, bien qu'elle n'ait que quarante-sept ans, et dont le masque jaune et laid rappelle à s'y méprendre celui de la femme Berland. Comme celle-ci, d'ailleurs, elle a la tête enveloppée d'une mantille noire, ce qui achève la ressemblance physique avec son moral. Constance Thomas est plus intelligente, en même temps plus adroite, douce et presque caressante dans ses réponses au président.

Son ex-amoureux, Abelard Flourey, le « Beau Blond », long et maigre comme un échelas, a la facies des souteneurs de barrière : visage osseux éclairé par deux yeux de braise, nez long, moustache rousse énorme, pattes de lapin collées au-dessus des oreilles, cheveux roux en broussaille, l'air d'un vainqueur de la Boule-Noire.

Les autres accusés ne méritent guère un coup de pinceau spécial.

Interrogatoire de Constance Thomas

Voici le résumé de l'interrogatoire de Constance Thomas :

L'accusée affirme que c'est en lisant chez son oncle, docteur Baïn, des livres de médecine, qu'elle a puisé la science dont elle a fait preuve dans la pratique des crimes qui lui sont reprochés.

C'est bien invraisemblable, lui objecte le président. Vous avez dû être aidée par un médecin ou par une sage-femme. Il ne suffit

pas de lire dans un livre de médecine des opérations du genre de celles qui vous ont amenées ici, pour les pratiquer aussi utilement, dans le sens des intéressés.

— Parfait, répond Constance Thomas, en voici la preuve. Quand je suis arrivée à Paris en 1878, je me suis placée cuisinière sans savoir fabriquer un potage. J'ai acheté un livre de cuisine, et en suivant ponctuellement les recettes, je suis arrivée à tremper une soupe fort convenablement.

L'accusée se plaint très vivement d'Abelard Flourey, auquel elle donnait, dit-elle, de l'argent pour vivre, une commission sur chacune des affaires conclues, et qui un beau jour la trahit en allant porter ses caresses aux femmes Adouze et Vire.

Elle maintient qu'elle n'a jamais pratiqué d'avortement au dessus de deux mois et demi. A ce propos, elle entre dans des explications techniques qu'il est impossible de reproduire.

Enfin, Constance Thomas déclare que le nombre des « anges » qu'elle a envoyés en paradis ne dépasse pas celui communiqué par l'information, et qu'elle n'a jamais usé de moyens charlatanesques ou dangereux. Si les filles M... et A... sont mortes, c'est qu'elles étaient malades antérieurement à leur opération.

L'accusée va même plus loin, elle soutient que la fille M... est morte en arrivant chez la femme Vignaud et sans même qu'elle eût à la toucher.

M. Floyot fait observer à Constance Thomas qu'elle ne dit pas la vérité; que, notamment, les crimes commis par elle depuis 1873 jusqu'en 1890 sont bien supérieurs au chiffre de 118 relevé par l'accusation.

L'instruction avait, en effet, impliqué, dès le début, dans les poursuites, cent-dix autres accusés; mais soixante-cinq femmes ont bénéficié d'une ordonnance de non-lieu. Restaient cinquante-trois accusés. Comme une accusée est morte ces temps derniers, la femme F..., bouchère, et que deux autres accusées ont gagné la Belgique, le jury n'a à juger aujourd'hui que quarante-six accusées, puisque quatre complices de Constance Thomas sont aujourd'hui pour cause de maladie.

Aujourd'hui, aura lieu l'interrogatoire d'Abelard Flourey et des femmes Adouze et Vire, les rivales de Constance Thomas.

Nous en dirons quelques mots, et puis, après, à moins d'incidents, nous ne donnerons rien... que le verdict.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Tarare. — Accident. — Un triste accident est arrivé à la gare de Tarare. Un homme d'équipe, nommé Fossier, occupé à accrocher des wagons, a été tamponné et a eu une côte enfoncée. Son état est assez grave.

AIN

Bourg. — Conseil municipal. — Le conseil municipal, dans sa séance du 15 courant, a adopté, sur le rapport de M. Vadin, le projet de construction d'un lavoir et d'un abreuvoir au hameau des Granges-Rollet.

Il a voté la somme de 750 francs nécessaire pour l'établissement d'un autre lavoir près des carrières de Challes.

Sur le rapport de M. Morel, le conseil décide, après discussion, que la pétition de divers habitants de Bourg concernant la taxe du pain sera considérée comme nulle et non avenue.

Le conseil a décidé, sur la proposition de M. le maire, la création de deux maîtres-adjoints dans les écoles communales. Il a renvoyé à la commission des travaux publics le projet de canalisation de la rue de la Caserne.

Il a accordé un secours annuel de 200 fr. à M<sup>me</sup> Maître, veuve du receveur d'octroi du faubourg de Mâcon. Il a voté, enfin, une somme de 7,355 francs pour l'acquisition de terrains nécessaires à la rectification des chemins vicinaux.

Comics agricoles de Bourg. — Cette année, le concours de volailles grasses aura lieu à la Grenette de Bourg, le mardi, 23 décembre.

La fête de Noël tombant le vendredi, le mardi a été choisi pour ne pas contrarier le marché du mercredi.

Miribel. — La foire d'hier. — La foire de la Saint-Martin est toujours très belle et, malgré l'incertitude du temps, les visiteurs étaient très nombreux.

Les arrivages de porcs sont assez importants; on vend : porcs gras, de 37 à 43 fr. les 100 kilos, suivant qualité.

Porcs de bache, suivant choix, de 41 à 45 francs.

Peu de vaches laitières, en revanche les vaches et b

Dernière Heure

PAR SERVICE SPECIAL

LE DÉPUTÉ DE LILLE

Paris, 17 novembre.

Plus on va, plus on disserte sur le cas de M. Lafargue. Peu de députés sont défavorables au nouvel élu de Lille, mais la plupart attendent, pour se prononcer, les communications des pièces réclamées au gouvernement par le septième bureau.

LA GRÈVE DES MINEURS

Paris, 17 novembre.

MM. Basly et Hainaut doivent se rendre demain matin chez M. Yves Guyot, pour l'entretenir de l'interpellation qu'ils ont projetée. Ils se proposent de demander au ministre de convoquer les directeurs des mines afin d'essayer d'amener une entente.

UN DUEL A OUTRANCE

Paris, 17 novembre.

Ce matin, à 9 heures, a eu lieu à Paris entre MM. Adrien Remacle et Charles Morice, un duel à l'épée motivé par une altercation récente. Au premier engagement M. Charles Morice a reçu au-dessous du sein droit, une blessure profonde de 2 centimètres. En même temps, M. Adrien Remacle était également atteint au côté droit par un coup d'épée qui n'a fait que déchirer l'épiderme.

Dimanche dernier, une première rencontre avait eu lieu dans les environs de Paris. Le combat avait dû cesser après sept engagements. M. Charles Morice s'étant trouvé indisposé par suite d'un accès de rhumatisme au bras.

AU BRÉSIL

Londres, 17 novembre.

Le bruit court à Londres, mais nous le donnons sous toutes réserves, que des rapports très alarmants ont été reçus aujourd'hui à Londres, venant du Brésil. Le service postal aurait été suspendu ce matin. Toutes les dépêches de presse seraient arrêtées. Un état de siège très rigoureux serait proclamé à Rio. Les congressistes du Rio-Grande seraient leurs troupeaux marcheraient à la rencontre des forces du gouvernement. Une bataille décisive serait imminente.

Dépêches Téléphoniques

Paris, 18 novembre, 2 h. matin.

M. LAFARGUE

Un millier de personnes assistaient, ce soir, au Tivoli-Vauxhall, à la réunion organisée pour fêter l'élection de M. Lafargue. Le nouvel élu du Nord a déclaré que son élection était une protestation contre les massacres de Fourmies et le triomphe du socialisme.

L'orateur a terminé en espérant voir augmenter le nombre des représentants du travail au Palais-Bourbon et en ajoutant que, la session finie, il faudrait, pour l'obliger à finir sa peine en prison, qu'on vienne l'arrêter et qu'il protestait de toutes ses forces contre ce nouvel outrage au suffrage universel.

Ensuite, Jules Guesde a fait un long réquisitoire contre le gouvernement et a déclaré que l'élection de Lille était une victoire du prolétariat contre le gouvernement allié aux scieries du Nord. On a voté ensuite un ordre du jour de félicitation aux électeurs du Nord.

PETITE BOURSE DU SOIR

Paris, 17 Novembre 1891

Table with 2 columns: Stock names and prices. Includes De Beers, Douanes, Tabacs, etc.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Chambre syndicale des marchands d'ouvrains. Réunion du conseil, ce soir mercredi, à sept heures, au siège, 58, rue Moncey.

Fédération nationale (Conseil fédéral local). Tous les délégués au conseil local sont convoqués pour mercredi 18 novembre, à 8 heures 1/2 du soir.

Ouvriers maçons. Le syndicat professionnel des ouvriers maçons invite tous ses adhérents à une réunion générale, qui aura lieu le mercredi 18 courant, à sept heures du soir, au siège, place des Célestins, 6.

Congrès national du tissage et industries textiles. Les membres de la commission d'organisation du congrès sont convoqués d'urgence pour ce soir mercredi, à 8 heures du soir, à la Bourse du Travail.

Fédération nationale. Tous les délégués sont invités instamment à assister à la réunion d'aujourd'hui mercredi.

Spectacles d'aujourd'hui. Grand-Théâtre. Ce soir, à 8 heures, Carmen, opéra-comique en quatre actes, de Bizet.

Théâtre des Célestins. L'Abé Constant, comédie en trois actes de MM. Crémieux et Decourvaux.

Théâtre-Bellecour. A 7 h. 3/4, un Chien au Biberon, vaudeville en un acte, de MM. G. Métailé et Ch. Mey, et à 8 h. 1/2, les Actes de Madame Angot, opérette en 3 actes à grand spectacle, de MM. Clairville, Sirand et Koning, musique de Ch. Lecocq.

Casino et Scala. Spectacle varié tous les soirs.

ON DEMANDE

Garçon de recettes, 30 à 40 ans, de bonne tenue, avec références sérieuses. Cantonement, 4,000 fr. Ecrite agence Poulard, 14, rue Confort, Lyon, sous n° 6335.

Rivier était très aimé de ses camarades, qui appréciaient sa clairvoyance et la fermeté de ses convictions démocratiques. Ils mettaient de côté leurs querelles personnelles, et lui avaient donné, bien qu'il fût retenu très malade au lit, l'honneur de leur être nommé maire de la Mine aux mineurs de Monthieux.

On nous signale à Lyon plusieurs cas d'influenza; dans certaines maisons, tous les locataires sont atteints; dans certaines familles, cinq ou six personnes sont atteintes. Indiquons ce qui est un remède de bonne femme: mais on sait que les remèdes de bonne femme ne sont jamais nuisibles ni compliqués: laisser macérer pendant un jour, dans une bouteille de bon Bordeaux, l'écorce de deux citrons, boire froid le sudis breuvage. On nous garantit la guérison après deux jours.

L'influence à Lyon: On nous signale à Lyon plusieurs cas d'influenza; dans certaines maisons, tous les locataires sont atteints; dans certaines familles, cinq ou six personnes sont atteintes. Indiquons ce qui est un remède de bonne femme: mais on sait que les remèdes de bonne femme ne sont jamais nuisibles ni compliqués: laisser macérer pendant un jour, dans une bouteille de bon Bordeaux, l'écorce de deux citrons, boire froid le sudis breuvage. On nous garantit la guérison après deux jours.

Une enquête est ouverte. Roanne. Tribunal correctionnel. Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes: Gaché, 21 ans, domestique, pour vol d'une montre et de bottes, au préjudice de son camarade de lit, six mois de prison.

Rive-de-Gier. Conseil municipal. Le conseil municipal de notre ville s'est réuni hier soir à 7 heures. Une inscription d'office, au budget de 1892, d'une annuité de 18,500 francs pour le paiement de la canalisation faite sous l'ancienne administration, a été renvoyée à la commission des finances.

Conseil municipal. La séance est ouverte à huit heures et demie, sous la présidence de M. Gaillat, maire de Lyon.

La Grève des Tisseurs. M. Clatel parle du conflit qui s'est élevé dernièrement entre les ouvriers de l'usine Michel et leur patron.

La Bourse du Travail. M. Bessières demande qu'il soit fait aux administrateurs de la Bourse du Travail des avances pour les frais de bureau.

Questions diverses. Sur le rapport de M. Koch, le conseil vote un crédit de 6,800 francs pour réparer la Bourse du Travail.

LES DRAMES DE LA FOLIE. Un drame sanglant s'est déroulé, hier, dans une maison de la rue de Condé.

LE DOCTEUR COUTURIER. Le 24 juin dernier, le docteur Couturier, marié et père d'un enfant de 3 ans, quitta Saint-Etienne, où il était médecin des hôpitaux, et vint se fixer à Lyon.

LE DRAME. Hier, à 1 heure de l'après-midi, il fit de vives reproches à sa femme, l'accusant de vouloir se débarrasser de lui en le faisant passer pour fou, et déclara qu'il préférerait la tuer et se tuer ensuite plutôt que de se laisser interner.

LE DRAME. Hier, à 1 heure de l'après-midi, il fit de vives reproches à sa femme, l'accusant de vouloir se débarrasser de lui en le faisant passer pour fou, et déclara qu'il préférerait la tuer et se tuer ensuite plutôt que de se laisser interner.

LE DRAME. Hier, à 1 heure de l'après-midi, il fit de vives reproches à sa femme, l'accusant de vouloir se débarrasser de lui en le faisant passer pour fou, et déclara qu'il préférerait la tuer et se tuer ensuite plutôt que de se laisser interner.

LE DRAME. Hier, à 1 heure de l'après-midi, il fit de vives reproches à sa femme, l'accusant de vouloir se débarrasser de lui en le faisant passer pour fou, et déclara qu'il préférerait la tuer et se tuer ensuite plutôt que de se laisser interner.

LE DRAME. Hier, à 1 heure de l'après-midi, il fit de vives reproches à sa femme, l'accusant de vouloir se débarrasser de lui en le faisant passer pour fou, et déclara qu'il préférerait la tuer et se tuer ensuite plutôt que de se laisser interner.

LE DRAME. Hier, à 1 heure de l'après-midi, il fit de vives reproches à sa femme, l'accusant de vouloir se débarrasser de lui en le faisant passer pour fou, et déclara qu'il préférerait la tuer et se tuer ensuite plutôt que de se laisser interner.

LE DRAME. Hier, à 1 heure de l'après-midi, il fit de vives reproches à sa femme, l'accusant de vouloir se débarrasser de lui en le faisant passer pour fou, et déclara qu'il préférerait la tuer et se tuer ensuite plutôt que de se laisser interner.

LE DRAME. Hier, à 1 heure de l'après-midi, il fit de vives reproches à sa femme, l'accusant de vouloir se débarrasser de lui en le faisant passer pour fou, et déclara qu'il préférerait la tuer et se tuer ensuite plutôt que de se laisser interner.

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du 18 Novembre 1891

ABANDONNÉE!

PAR Charles MEROUVEL

SEULE!

Erreur! André possédait d'abord tout ce qui était à Jacques de Brandes, qui se serait mis pour lui sur la paille, et ensuite il jouissait de ce bien que tous les millions de la terre ne sauraient payer...

médecin célèbre s'était réfugié sous le froc. André tout jeune fut séduit par le charme de cet homme dont la réputation survit toujours dans ces régions à demi-sauvages...

plus cher avait dû coûter dix francs chez le brocanteur voisin, et sur les murailles, des gravures d'anatomie fixées avec de simples clous aux quatre coins.

André, de son côté, aimait son oncle pour les soins, pour le dévouement inaltéré dont il avait entouré son enfance.

Tu ne peux pas rester un jour ou deux? Impossible! Si je t'en priais bien! Je reviendrai.

avait montré les dents, le baron aurait passé un triste quart d'heure. Mais le petit homme se montrait plein de mansuétude.

D. DUCHARME 3, Cours de la Liberté, 3. Maladies de la peau, des voies urinaires et contagieuses.

Suprême APÉRITIF CHABLY. Se vend PARTOUT. Le dépositaire, est l'Adopter.

Suprême APÉRITIF CHABLY. Se vend PARTOUT. Le dépositaire, est l'Adopter.

IMPRIMERIE A. WALTNER & Co. Rue Belle-Cordière, 14, Lyon.

CARTES DE VISITE A LA MINUTE. Livrées en boîte à franc.

BRIDES EAU tonique purgative et dépurative.

BRIDES EAU tonique purgative et dépurative.

Reconstitution de tout capital, Amortissement de capitaux, Rentes viagères, Retraite pour la vieillesse. A LA PRÉVOYANCE FINANCIÈRE.

PAIN DE GLUTEN à 1 fr. le 1/2 kil. Maison GUY 88, rue Saint-Dominique, Lyon.

ALCOOL DE MENTHE DES ALPES. Seul véritable antidote épidermique.

Occasion Exceptionnelle pour 15 fr. seulement. Splendide service venitien en cristal.

6 MILLIONS à PLACER PAR FRACTIONS SUR 6 MILLIONS HYPOTHÈQUE.

Service d'Hiver VIENT DE PARAÎTRE Service d'Hiver L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

A LOUER DE SUITE Appartement de quatre Pièces au 1er étage, avec balcon.

ORDRES DE BOURSE AU COMPTANT ET A TERME - (LYON ET PARIS) A. MAZERAUD, rue Ferrandière, 30.

DEMANDEZ dans les Kiosques LE PASSE-TEMPS JOURNAL LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE.

ENSEIGNES PEINTES Dans les Gares des Funiculaires LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIÈRE.

Piège, Mises d'adresses et Mises sous Bandes DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS.

EN PRÉPARATION ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON et du Département du Rhône.

INDICATEUR FOURNIER Fondé en 1809 POUR L'ANNÉE 1892.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION A L'ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON et du département du Rhône.

ETAT-CIVIL DE LYON INHUMATIONS Premier arrondissement. - Pierre Dru, retraité, 67 ans, rue du Jardin-des-Plantes, 9 h.

BOURSE DE LYON Du 17 Novembre 1891 FONDS D'ÉTAT 3/4 Français... 759 37

BULLETIN FINANCIER Lyon, 17 novembre. La Bourse d'aujourd'hui a été un peu plus satisfaisante, quoique calme.

BOURSE DE PARIS Du 17 Novembre 1891 TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE CLOTURE D'HIER VALEURS PREMIER COURS D'AUJOURD'HUI DERNIER COURS D'AUJOURD'HUI

CONDITION DES SOIES DE LYON Du 16 Novembre 1891 Nombre SORTES France Espagne Pérou Indes

VERMOREL CONSTRUCTEUR A VILLEFRANCHE (Rhône) Défense contre le Phylloxéra MATÉRIEL COMPLET